

CONTRAT DE LOCATION DE BANCS ET TABLES

Particuliers

Le présent contrat est établi pour la location de matériels entre la commune de Présilly représentée par monsieur Nicolas DUPERRET, Maire de Présilly

Et

NOM :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Pour la location du matériel suivant :

Nombre de tables :

Nombre de bancs :

Date de la location :

Dans les conditions suivantes,

1°) Réservation

La réservation des tables et bancs se fait auprès du secrétariat de mairie. Elle devient effective à la date de signature du présent contrat.

2°) Prise en charge et retour du matériel

Le matériel sera remis et restitué au niveau du local technique situé sur la ZA Les grands prés, **sur RDV** (Téléphone du responsable Technique : 06.76.02.38.55) :

- Remise du matériel le vendredi
- Restitution le lundi

3°) Caution

A la signature du contrat, un **chèque de caution de 100 €** sera déposé au secrétariat de mairie. Il sera rendu lors du retour du matériel. En cas de dégradation ou de disparition d'une partie du matériel, une partie de la caution sera conservée par la Commune.

4°) Tarification

Les tables et bancs sont loués au tarif fixés par le Conseil municipal :

1 table : 3 €

1 banc : 1 €

Cette somme est réglée lors de la signature du contrat par **chèque libellé à l'ordre du Trésor Public**.

5°) Responsabilité

L'emprunteur est responsable du matériel mis à sa disposition. Il est informé que le matériel ne doit pas quitter le territoire communal de Présilly.

Le demandeur,

P/o le Maire
L'agent délégué,